



Le 23 janvier 2024

Crédit photos : OSN

Le bœuf traditionnel de race normande est certifié Spécialité Traditionnelle Garantie (STG) !

C'est officiel ! La Commission européenne vient d'approuver le Bœuf traditionnel de race normande au registre des spécialités traditionnelles garanties. Cette nouvelle dénomination viendra s'ajouter à la liste des 87 STG protégées.

« L'obtention de la certification STG est une très bonne nouvelle pour la Normandie, l'élevage normand que nous soutenons avec vigueur. Les démarches sont longues mais nous sommes fiers d'y être arrivés. C'est une excellente nouvelle, qui plus est, à un mois du Salon de l'Agriculture ! Le travail du collectif a porté ses fruits, les éleveurs normands ont poursuivi la normandisation de leurs cheptels, les transformateurs et les restaurateurs ont joué le jeu en portant ce produit d'excellence ! » a déclaré Hervé Morin, Président de la Région Normandie

Après avoir été validée en commission nationale de l'INAO en janvier 2022, la demande de certification STG, portée par l'Organisme de Sélection en race Normande et soutenue par la Région, avait été transmise, en juillet 2022, à la Commission Européenne. L'accord européen a été accordé hier.

Le « Bœuf traditionnel de race Normande »

Le « Bœuf traditionnel de race Normande » est une viande issue d'un bœuf c'est-à-dire d'un mâle castré, de race Normande âgé de 30 à 48 mois, qui le distingue des autres viandes commercialisées sous le terme générique bœuf.

Le mode d'élevage du « Bœuf traditionnel de race Normande » repose sur un itinéraire technique simple et économique, resté inchangé depuis la Seconde Guerre mondiale.

Le bœuf traditionnel de race Normande mange de l'herbe pâturée sur 7 mois minimum de l'année et de l'herbe conservée le reste de l'année. Son alimentation exclut le maïs ensilage et tous les aliments issus d'organismes génétiquement modifiés. La castration en fait un animal placide à la croissance lente tout en favorisant une bonne conformation bouchère et le persillé de la viande.

Un plan régional de relance de la vache normande

Pour mémoire, en parallèle de cette démarche de reconnaissance et face à la baisse importante des effectifs de vache normande (*), la Région a bâti un plan de relance de la vache normande avec l'ensemble des acteurs et soutient, dans ce cadre, les éleveurs qui souhaitent normandiser leur troupeau.

Ainsi, la collectivité a accompagné depuis 2016 les projets de l'Organisme de Sélection Race Normande pour un montant de plus de 700 000 €.

Depuis 2017, le dispositif de soutien à la normandisation des cheptels a permis d'accompagner 14 000 bovins pour un montant total de plus de 2 millions d'euros d'aides avec une nouvelle dynamique en 2023 liée à des conventions tripartites éleveurs-laiterie-Région qui permet d'atteindre 5000 bovins par an.

() En dix ans, les effectifs en vache normande ont connu une forte baisse de plus de 30 %. Avec une perte entre 12 à 15 000 bovins par an (source SPIE BDNI 2021 pour 1000 têtes), il s'agit de la plus forte baisse, toutes races bovines confondues. La baisse en Normandie était de 5000 têtes par an.*

Contact presse :

Emmanuelle Tirilly – tel : 02 31 06 98 85 - emmanuelle.tirilly@normandie.fr